

DECRET

JEAN CLAUDE DUVALIER
PRESIDENT A VIE DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 101, 110, 111, 112, 113, 126, 127 et 216 de la Constitution;

Vu la Loi du 14 Mars 1958, créant le Département de l'Agriculture, des
Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Vu le Décret du 25 Octobre 1982, créant l'Organisme de Développement du Bassin du Fleuve Artibonite (ODBFA);

Vu le Décret du 22 Novembre 1982, créant l'Organisme de Développement du Nord'Ouest (ODNO);

Considérant que la planification agricole, le mode d'exploitation des ressources du Bassin Hydrographique du Fleuve Artibonite par suite des nouvelles structures mises en place pour un regroupement rationnel relève du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, ces deux Organismes Autonomes;

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Et après délibération en Conseil des Ministres;

DECRETE

Article 1.- A partir de la publication du présent Décret, les Deux Organismes Autonomes; l'Organisme de Développement du Bassin du Fleuve Artibonite (ODBFA) et l'Organisme de Développement du Nord'Ouest (ODNO) sont intégrés au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, avec leurs mêmes structures.

Article 2.- Le présent Décret abroge toutes lois ou dispositions de Lois, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets qui lui sont contraires, sera publié et exécuté à la diligence du Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Commerce et du Plan, et du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 Novembre 1985. An 182ème de l'Indépendance.

JEAN CLAUDE DUVALIER

PAR LE PRESIDENT:

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural:

Frantz FLAMBERT

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Plan et du Commerce:

Frantz MERCERON

Le Ministre d'Etat Chargé de la Présidence, de l'Information et des Relations Publiques, de l'Intérieur et de la Défense Nationale:

Jean-Marie CHANOINE

Le Ministre d'Etat Chargé de la Justice, de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports:

Me. Théodore E. ACHILLE

Le Ministre d'Etat Chargé des Affaires Etrangères, des Cultes et les Affaires Sociales:

Jean-Robert ESTIME

Le Ministre d'Etat Chargé des Travaux Publics, Transports et Communications et des Mines et de Ressources Energétiques:

Ing. Alix CINEAS

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population:

Dr. Victor LAROCHE